



## La session annuelle 2017 du Comité de Pilotage du Projet Gouvernance et Etat de Droit et du Projet de Développement Local en Guinée (PGED & PDLG3)

### Principales recommandations

L'an deux mil dix sept et le trente novembre, se sont déroulés les travaux de la session annuelle du comité de pilotage du Projet de Développement Local en Guinée (PDLG3) et le Projet Gouvernance et Etat de Droit (PGED) à Conakry, sous la présidence de Monsieur le Chef de cabinet du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, représentant Monsieur le Secrétaire Général dudit département, Président du comité, empêché.

En plus des membres statutaires, les activités de cette session ont connu la participation des représentants des institutions et départements ministériels concernés, des organisations de la société civile et autres invités ; soit un total de 26 personnes dont 03 femmes.

Les travaux ont suivi la chronologie suivante :

#### **De la cérémonie d'ouverture de l'atelier :**

- Introduction de la session ;
- allocution du Chargé de Programme Gouvernance, représentant Monsieur le Directeur Pays Adjoint aux Programmes du PNUD ;
- discours d'ouverture de Monsieur le Chef de cabinet du MATD.

#### **Des travaux du comité de pilotage :**

- Présentations de la synthèse des résultats annuels du PGED et du PDLG3 ;
- rappel des recommandations de la dernière session du comité de pilotage du Programme (29 novembre 2016);
- formulation des recommandations du comité de pilotage ;
- présentation et validation du rapport synthèse du comité ;

Au terme des travaux, le comité de pilotage a recommandé ce qui suit :

1. Commencer dorénavant les travaux des sessions du Comité de pilotage par la revue des recommandations des sessions précédentes.
2. Poursuivre l'amélioration de la présentation des résultats, issus de la mise en œuvre des activités, sous la forme Gestion Axée sur les Résultats (GAR).
3. Renforcer la synergie entre les départements sectoriels et les agences du Système des Nations Unies, notamment le PNUD, pour la mobilisation des ressources.

4. Mettre en place des mécanismes de pérennisation des acquis du cycle programmatique (2013-2017).
5. Etablir un mémorandum d'attente entre les populations bénéficiaires et les divers projets et programmes avant le démarrage des actions sur le terrain.
6. Prolonger la durée d'engagement initiale des Experts TOKTEN.
7. Développer les PTFM (Plates formes multifonctionnelles) dans le sens des énergies renouvelables, notamment l'installation des PTFM hybrides ou solaires, hydriques, etc. suivant les possibilités.
8. Incrire les fonds de contrepartie nationale dans les budgets des ministères sectoriels et s'assurer de leur mise à disposition au niveau des projets et programmes.

Conakry, le 30 novembre 2017

Le Comité de pilotage